



**COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION**

SECRETARIAT PERMANENT

**RAPPORT DE LA 24^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE
DU COMITE DE COORDINATION DE LA CSRFP**

du 25 au 26 mars 2012 - Hôtel King Fahd - Dakar, République du Sénégal

OUVERTURE DE LA SESSION

1. La Vingt-quatrième Session Extraordinaire du Comité de Coordination de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) s'est tenue à Dakar, République du Sénégal, du 25 au 26 Mars 2013. Y ont pris part tous les Etats membres. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO/CCLME), de l'Agence de Gestion et de Coopération entre le Sénégal et la Guinée Bissau (AGC), d'INFOPECHE, de la Banque Mondiale, du Tribunal International du Droit de la Mer (ITLOS), de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), du Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) et le Fonds mondial pour la Nature (WWF). La liste des participants est jointe **en annexe 1**.
2. Le Secrétaire Permanent de la CSRP, Monsieur Kane Ciré Amadou, a souhaité la bienvenue aux participants. Il les a informés de la tragédie survenue à Saint Louis, Sénégal, ayant entraîné la disparition et la perte en vies humaines de pêcheurs sénégalais. Après avoir fait observer une minute de silence à l'intention des disparus, le Secrétaire Permanent a remercié le Directeur de Cabinet du Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes du Sénégal pour avoir bien voulu accepter de présider la cérémonie d'ouverture au nom du Ministre empêché. Il a ensuite remercié les autorités sénégalaises, pour avoir accepté d'abriter la présente Session et de mettre les délégations dans de bonnes conditions de travail et d'hébergement.
3. Dans son mot de bienvenue, Mr. Hassimiou Tall, Directeur national des pêches de la Guinée et Président du Comité de Coordination de la CSRP a rappelé aux participants, l'importance du renforcement de la coopération sous régionale face à une situation de crise au niveau du secteur de la pêche, caractérisée, entre autres, par une surexploitation des ressources halieutiques, la persistance de la pêche INN, la rude compétitivité sur les stocks disponibles, la dégradation progressive des écosystèmes marins, les contraintes en matière de valorisation et de commercialisation des produits de la pêche. Pour juguler cette situation, les Etats doivent s'accorder sur les mesures idoines à prendre pour mieux gérer leurs ressources. Il a, par ailleurs souligné que la présence des membres du Comité de coordination et de nombreux invités à cet important évènement démontre suffisamment l'intérêt accordé à notre organisation. Après avoir indiqué le contexte de la réunion, il a renouvelé ses remerciements aux plus hautes autorités sénégalaises pour avoir accepté d'abriter la présente session.
4. Dans son discours, le Directeur de Cabinet, Monsieur Abdou Fouta Diakhoumpa, a exprimé sa satisfaction de participer à la présente session. Il a également souligné que cette session est organisée en prélude à la Conférence des Ministres et à la commémoration du 28^{ème} anniversaire de notre prestigieuse Institution. Il a salué la participation effective des Etats membres et des partenaires, ce qui démontre l'importance accordée à la CSRP. Il a ensuite exhorté les participants à examiner avec rigueur les questions inscrites à l'ordre du jour en soulignant que les Etats attendent avec beaucoup d'intérêt les résultats des travaux. Il a enfin déclaré ouverte la 24^{ème} Session extraordinaire du Comité de Coordination.

PRESENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

5. L'examen du projet d'ordre du jour a soulevé la question suivante: la nécessité d'inscrire dans l'ordre du jour, conformément aux termes de références du Cabinet APAVE, la présentation du rapport de présélection des candidats au poste de Secrétaire Permanent.

Après un long débat, les délégations ont décidé d'inscrire la question de l'examen des dossiers dans le point relatif à « Autres questions » de l'ordre du jour. Les participants, après examen, ont adopté l'ordre du jour (**Voir Annexe 2**).

6. La Gambie et la Mauritanie ont été désignées comme Rapporteurs de la session. Elles ont été assistées dans cette tâche par le Secrétariat Permanent.

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ATELIER SUR LES PETITS PELAGIQUES (POLITIQUE REGIONALE, PLAN D'ACTION) TENU A NOUAKCHOTT EN FEVRIER 2013

7. Le Chef de Département Recherche et Systèmes d'Information de la CSRP, Mr Hamady Diop, a fait une restitution des résultats de l'atelier sur les petits pélagiques tenu à Nouakchott (Mauritanie) en février 2013. Cette réunion, organisée en collaboration avec la FAO à travers le CCLME, est une prolongation des activités entamées par la CSRP dans le cadre de la mise en place des processus de concertation à l'échelle de la sous-région. Cette rencontre à laquelle ont participé l'ensemble des Etats Membres de la CSRP, à l'exception du Cap Vert, a permis de s'entendre sur les orientations stratégiques pour une gestion durable des petits pélagiques.

Ces orientations contribueraient de manière significative à promouvoir l'exploitation durable et la gestion concertée des petits pélagiques. Les résultats attendus sont des stocks abondants de petits pélagiques dans des écosystèmes non dégradés, des considérations de l'approche écosystémique de pêche intégrée dans le système de gestion, et une pêche économiquement viable et répondant aux besoins des générations actuelles et futures.

A la suite de la présentation, les discussions ont porté sur :

1. La nécessité de faire bénéficier tous les Etats membres de la CSRP du projet petits pélagiques ;
2. le renforcement de la coopération scientifique avec le COPACE ;
3. L'évolution du mandat de la CSRP d'une structure de coopération à une structure d'intégration ;
4. l'échange d'expérience de la gestion des petits pélagiques entre les pays ;
5. Une meilleure appréciation du poids de la pêche dans les économies des pays ;

6. La mise en place d'un protocole additionnel à la Convention sur les conditions minimales d'accès (CMA) sur la pêche artisanale prenant en compte les aspects relatifs à la gestion durable des petits pélagiques.

RESTITUTION DES RESULTATS DE L'ATELIER SUR LA PECHE INN TENU A DAKAR EN FEVRIER 2013 (Projet de Plan d'actions SCS, Projet de Résolution sur la demande d'avis consultatif)

8. Le Chef de Département Suivi, Contrôle et Surveillance de l'Aménagement des Pêches (SCSA), Mr. Babacar Ba, a présenté le travail issu de l'atelier sur la pêche INN organisé par la CSRP en février 2013. Après avoir situé le contexte de la pêche INN dans la région, noté les opportunités offertes par la CSRP et décrit les contraintes, Mr Ba a présenté les résultats de cet atelier concernant le SCS. Ces résultats avaient abouti à l'approbation du projet de plan d'actions SCS 2013-2015 de la CSRP qui porte essentiellement sur dix-sept (17) activités comprenant des objectifs spécifiques et des indicateurs objectivement vérifiables. A l'issue de la présentation, les questions suivantes ont été abordées :
 1. les modalités pratiques de financement du plan d'action ;
 2. la question de manque de moyens SCS et des appels à la mutualisation des ressources à l'échelle de la sous-région pour une meilleure lutte contre la pêche INN ;
 3. la promotion et la standardisation du système VMS à l'échelle sous - régionale aussi bien en terme d'équipements que de législations et le couplage de ce système avec l'embarquement d'observateurs à bords de navire de pêches.
9. Le Chef du Département Harmonisation des Politiques et des Législations de la CSRP, Madame Diénaba Bèye Traoré, a présenté les résultats de l'atelier sur la pêche INN concernant les aspects juridiques. Elle a fait le point sur l'inventaire et l'examen des instruments juridiques régionaux et internationaux de lutte contre la pêche INN. L'expertise disponible au sein du Tribunal (ITLOS) relative au droit de la mer, pourrait être mise à profit aux meilleurs des intérêts de la CSRP ainsi que des Etats membres en ce qui concerne l'examen des droits et obligations au regard du droit international, en général et du droit de la mer, en particulier. Cet atelier a conclu qu'il y a un besoin d'adaptation des législations nationales à ces instruments et leur mise en œuvre effective et adéquate.

Le Chef de Département a, en outre rendu compte, des amendements proposés par cet Atelier à savoir : remplacer dans le projet de résolution, les termes «donne mandat » par « **habilite** » ;

Le Représentant du Tribunal International du Droit de la Mer (ITLOS), Professeur Tafsir Malick Ndiaye a appuyé les informations fournies par le Secrétariat permanent en confirmant les avantages de la procédure consultative du Tribunal ainsi que les nombreuses innovations contenues dans la Convention CMA :

- 1 D'abord le mode saisine (Article 33) ;

- 2 Ensuite, la réception de la définition de la pêche INN contenue dans l'Article 3.1 du CCPR de la FAO ;
- 3 Enfin le Titre IV de la Convention CMA (Mesures du ressort de l'Etat du Port et Pêche INN) qui introduit pour la première fois l'Accord de 2009 sur les Mesures du Ressort de l'Etat du Port ;
- 4 L'Article 33 de la Convention CMA qui permet la mise en œuvre de l'Article 138 du Règlement de procédure de l'ITLOS qui permet la saisine de cette institution *sur une question juridique dans la mesure où un accord international se rapportant aux buts de la Convention prévoit expressément qu'une demande d'un tel avis consultatif est soumise au Tribunal* » ;
- 5 Le délai du rendu (huit mois) de la décision est extrêmement court comparé aux juridictions internationales permanentes actuelles.

Les participants ont exprimé le besoin urgent d'harmoniser les législations nationales relatives à la pêche. La CSRP pourrait à ce sujet jouer le rôle de réceptacle et de dépositaire de façon à rendre disponible en temps réels les informations y relatives.

PRESENTATION ET DISCUSSIONS SUR LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES VERIFICATIONS DE L'EXERCICE 2012

10. Le Commissaire aux Comptes a présenté les Rapports de l'exercice financier 2012 de la CSRP. Selon lui, les comptes de la CSRP sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats des opérations pour les exercices 2012. Il a par ailleurs certifié ces comptes financiers de l'exercice conforme aux normes internationales d'audit.
11. Le Comité de Coordination prend acte des conclusions des Rapports du Commissaire aux comptes sur les vérifications de l'exercice 2012.

AUTRES QUESTIONS

12. Cabinet APAVE :

Le Secrétaire Permanent de la CSRP a informé les membres du Comité de Coordination que le rapport de présélection du cabinet APAVE sera exclusivement soumis à la Conférence des Ministres.

13. Projet Cogestion/AMP (AFD) :

En application des décisions de la Conférence des Ministres lors de sa session tenue à Conakry en décembre 2012, la Présidence en Exercice a saisi la Direction Générale de l'AFD pour solliciter une prolongation de 6 mois du projet. Le Comité de Coordination a été informé que cette question est à l'étude.

14. Le Projet SCS :

Les Etats devront s'engager davantage dans les missions sous régionales de lutte contre la pêche INN. Pour la pérennisation, il a été demandé aux Etats d'accompagner le processus d'élaboration du document portant sur la pérennisation du financement du SCS dans la zone CSRP. Une réunion des différents partenaires impliqués dans le SCS sera convoquée d'ici la fin du mois de juin prochain pour harmoniser les domaines d'intervention.

15. Atelier sur la pêche artisanale :

Les participants ont été informés de la tenue du 23 au 26 avril 2013 d'un atelier sur la pêche artisanale dont l'objectif est de restituer les études sur le bilan rétrospectif des dix dernières années de la pêche artisanale et la restitution de l'étude sur l'état de l'art sur la cogestion.

Des orientations stratégiques sur les interventions de la CSRP en appui aux Etats sont attendues de l'atelier.

16. Résultats des travaux sur la Cartographie des Législations nationales des Pêches :

Un travail de cartographie des législations est en cours et concerne la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie et la Guinée.

17. Coopération SCS avec le Grand Duché Luxembourg :

Le Secrétaire Permanent a informé de l'engagement du Grand Duché de Luxembourg d'accompagner la CSRP dans l'acquisition de moyens de communications, de détection et de suivi par satellites des navires.

18. Résultats de la réunion CITES :

Suite à la recommandation de la Conférence des Ministres et de l'atelier CITES organisés par la CSRP en février 2013, les participants ont été informés de l'inscription, en mars 2013, des trois espèces de requins marteaux, du requin océanique, du requin taupe et des raies Manta à l'annexe II de la CITES. Le poisson scie d'eaux douces a été inscrit à l'Annexe I.

Les participants ont également été informés que l'Union Européenne à travers le programme ACP Fish II a financé une étude sur l'harmonisation de la collecte, l'encodage et le traitement des données sur les indicateurs devant alimenter l'observatoire Requins de la CSRP. Un atelier de restitution de cette étude aura lieu les 9 et 10 avril prochain à Dakar. Il réunira les points focaux PSRA-Requins des 07 pays de la CSRP.

19. Validation des études sur le Dashboard (Programme Régional des pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO)) :

Des missions ont été menées dans chaque Etat participant au PRAO pour faire le diagnostic des systèmes d'information existant et de s'accorder sur les indicateurs. Ces diagnostics ont été validés au niveau de chaque pays participant au PRAO. Au niveau sous régional, l'harmonisation des différentes bases de données nationales et la présentation de l'architecture du modèle du système d'information ont été validées par les pays participants au PRAO au cours d'un atelier sous-régional.

20. Vulgarisation et sensibilisation sur la Convention CMA :

La CSRP a remercié le PRCM pour l'appui constant qu'il apporte à la mise en œuvre de la Convention CMA. Des supports de communication (des affiches, dépliants, brochures, CD et DVD, films, exposition itinérante) ont été réalisés au niveau régional. Un appui sera apporté aux Etats membres pour la sensibilisation sur la Convention.

RECOMMANDATIONS

A l'issue des débats, le Comité de Coordination a fait les recommandations suivantes à la Conférence des Ministres :

21. Recommandation 1 : Petits pélagiques

Instruire le Secrétariat Permanent à faciliter les échanges d'expérience en matière de gestion équitable et durable des petits pélagiques dans un but d'harmoniser dans le cadre de la prise en compte de ces aspects dans le protocole d'application à la Convention CMA et portant sur la pêche artisanale.

Concernant le document d'orientation stratégique sur la gestion durable des petits pélagiques, le Comité de Coordination recommande sa validation technique à l'échelle régionale.

Il a été recommandé de faire bénéficier le projet « petits pélagiques » à l'ensemble des Etats membres.

22. Recommandation 2 : Plan d'action SCS 2013-2015

Approuver le Plan d'action SCS de la CSRP 2013-2015.

23. Recommandation 3 : Projet de Résolution sur la demande de saisine du Tribunal International du Droit de la Mer (ITLOS/TIDM) pour avis consultatif

Approuver le projet de résolution sur la demande de saisine du Tribunal International du Droit de la Mer (ITLOS/TIDM) pour avis consultatif, après considération des résultats de l'atelier relatif à la lutte contre la pêche INN tenu à Dakar les 25 et 26 février 2013 et des informations complémentaires fournies par le représentant du Tribunal.

La saisine du Tribunal est possible autant de fois que de besoin. Celle-ci est assujettie cependant à la décision de la Conférence des Ministres.

24. Recommandation 4 : Harmonisation des législations

Mettre en place un mécanisme permettant aux Etats membres de disposer, en temps réel, des informations relatives aux législations nationales sur la pêche aux fins de leur actualisation dans un contexte juridique international très évolutif.

25. Recommandation 5 : Cartographie des législations nationales sur la pêche

Elargir l'élaboration de la cartographie des législations nationales sur la pêche à l'ensemble des Etats membres de la CSRP.

26. Recommandation 6 : Rapport du Commissaire aux comptes sur les vérifications de l'exercice 2012

Donner le quitus au Secrétaire Permanent pour l'exercice 2012.

27. Recommandation 7 : Fin du mandat du Commissaire aux comptes de la CSRP

Prendre acte de la fin du mandat du Commissaire aux comptes conformément aux dispositions statutaires de la CSRP et recommande à la Conférence des Ministres de lui décerner un certificat de satisfecit.

CEREMONIE DE CLOTURE DE LA SESSION

28. Le Comité de Coordination remercie le Gouvernement du Sénégal pour l'accueil réservé à ses membres et les conditions de travail offertes aux participants.

29. Le Président du Comité de Coordination a félicité et remercié l'ensemble des participants avant de déclarer close la 24^{ème} Session Extraordinaire du Comité de Coordination de la CSRP.

Fait à Dakar, le 26 Mars 2013

LE COMITE DE COORDINATION

Annexe I : Listes des participants

Annexe II : Ordre du jour

**24e session extraordinaire
du Comité de Coordination de la CSRP
(Dakar, du 25 au 26 mars 2013)**

**Projet d'ordre du jour et Programme de
travail**

Dimanche 24 mars 2013

Arrivée des Experts et Invités (hébergement dans les hôtels)

Lundi 25 mars 2013

08h30 – 09h30	Enregistrement des participants et invités
09h30 – 10h30	Cérémonie d'ouverture <ul style="list-style-type: none">○ Mot d'introduction du Secrétaire Permanent○ Message de remerciements du Président en exercice du Comité de Coordination Monsieur Hassimiou TALL○ Allocution d'ouverture par Son Excellence Monsieur Papa DIOUF, Ministre des Pêches et des Affaires Maritimes de la République du Sénégal ou son Représentant
10h30 – 11h00	Pause-café
11h00 – 11h15	Présentation et adoption du projet d'ordre du jour et du programme de travail et désignation des Rapporteurs
11h15 – 12h00	Présentation des résultats de l'atelier sur les petits pélagiques (Politique régionale, Plan d'action et Capitalisation Cogestion & AMP), tenu à Nouakchott en février 2013
12h-13h00	Suite des discussions et conclusions sur la Politique Régionale sur les Petits Pélagiques
13h00 – 14h30	Pause-Déjeuner
14h30 – 16h00	Restitution des résultats de l'atelier sur la Pêche INN tenue à Dakar en février 2013 (Projet de Plan d'actions SCS, Projet de Résolution sur la demande d'avis consultatif)
16h00 – 16h30	Pause-café
16h30 – 17h30	Présentation et discussions sur le rapport du Commissaire aux Comptes sur les vérifications de l'exercice 2012
17h30-18h00	Autres questions (informations) <ul style="list-style-type: none">○ Projets AFD et SCS○ Atelier sur la pêche artisanale○ Résultats des travaux sur la Cartographie des Législations nationales des Pêches

- Coopération SCS avec le Luxembourg
- Résultats de la réunion CITES
- Validation des Etudes sur le Dashboard (PRAO)
- Vulgarisation et sensibilisation sur la Convention CMA

Mardi 26 mars 2013

09h00-10h30	Rédaction du Rapport du Comité de Coordination
10h30-11h	Pause-café
11h00 -13h00	Présentation et adoption du Rapport de la session du Comité de Coordination
13h00 - 14h00	Clôture des travaux du Comité de Coordination
14h00	Pause-déjeuner
Après-midi	Libre (concertations entre les Experts et leurs Chefs de délégation)